

---

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

---

*(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)*

**Édition du 09/12/2011**

---

## Sommaire du recueil des actes administratifs N° 2011 - 13

---

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir.*

### Bureau du 25/11/11

<b>B 2011 – 037 : Approbation de compte-rendu</b> .....	3
<b>B 2011 – 038 : Convention dématérialisation « ACTES »</b> .....	4
<b>B 2011 – 039 : Avenant 1 au marché 2006-015 – Lot 1 pour la fourniture d'un annuaire électronique inversé</b> .....	5
<b>B 2011 – 040 : Cross régional à Châteaudun – Signature de conventions</b> .....	6
<b>Réf. : SPV - 2011 – 1520 : Résiliation d'engagement</b> .....	8
<b>Réf. : SPV - 2011 – 1521 : Résiliation d'engagement</b> .....	9
<b>Réf. : SPV - 2011 – 1530 : Nomination</b> .....	10
<b>Réf. : SPV - 2011 – 1531 : Fin de période probatoire</b> .....	11
<b>Réf. : SPV - 2011 – 1532 : Nomination</b> .....	12

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

**B 2011 – 037 : Approbation de compte-rendu**

### Réunion du 25 novembre 2011

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 21 novembre 2011, s'est réuni le 25 novembre 2011, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

**Etaient présents avec voix délibérative :**

M. de Montgolfier, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau, M. Boisard

Le bureau, à l'unanimité, approuve le compte rendu du bureau du 21 octobre 2011.

**Le président du conseil d'administration,**

**Albéric de MONTGOLFIER**

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 29 novembre 2011  
et de la publication dans le recueil n° 2011-13 le : 9 décembre 2011

Pour le président et par délégation,

Colonel Dominique VANDENHOVE

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

**B 2011 – 038 : Convention dématérialisation « ACTES »**

### Réunion du 25 novembre 2011

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 21 novembre 2011, s'est réuni le 25 novembre 2011, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

**Etaient présents avec voix délibérative :**

M. de Montgolfier, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau, M. Boisard

**Le bureau, à l'unanimité, autorise :**

- la reconduction, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, de la convention relative à la télétransmission des actes du SDIS soumis au contrôle de légalité, dans les mêmes conditions que précédemment,
- la signature, par le président, de cette convention conclue désormais pour une durée illimitée, sous réserve d'utilisation par la collectivité du même dispositif de télétransmission homologué.

**Le président du conseil d'administration,**

**Albéric de MONTGOLFIER**

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 1<sup>er</sup> décembre 2011  
et de la publication dans le recueil n° 2011-13 le : 9 décembre 2011

Pour le président et par délégation,

Colonel Dominique VANDENHOVE

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

**B 2011 – 039 : Avenant 1 au marché 2006-015 – Lot 1 pour la fourniture d'un annuaire électronique inversé**

### Réunion du 25 novembre 2011

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 21 novembre 2011, s'est réuni le 25 novembre 2011, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

**Etaient présents avec voix délibérative :**

M. de Montgolfier, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau, M. Boisard

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 25 novembre 2011,

Le bureau, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 au marché n° 2006.015 relatif à la fourniture d'un annuaire électronique inversé, joint en annexe, passé avec le titulaire, la société France Télécom,
- autorise le président du conseil d'administration du SDIS ou son représentant à signer l'avenant n°1.

**Le président du conseil d'administration,**

**Albéric de MONTGOLFIER**

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 1<sup>er</sup> décembre 2011  
et de la publication dans le recueil n° 2011-13 le : 9 décembre 2011

Pour le président et par délégation,

Colonel Dominique VANDENHOVE

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

**B 2011 – 040 : Cross régional à Châteaudun – Signature de conventions**

### Réunion du 25 novembre 2011

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 21 novembre 2011, s'est réuni le 25 novembre 2011, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

**Etaient présents avec voix délibérative :**

M. de Montgolfier, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau, M. Boisard

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer les conventions à intervenir entre le SDIS d'Eure-et-Loir et les 5 SDIS de la région Centre et 4 SDIS de la région francilienne, précisant notamment les modalités financières relatives au cross régional des sapeurs-pompiers, organisé en 2012 par l'Eure-et-Loir, qui se tiendra le 4 février prochain à Châteaudun.

**Le président du conseil d'administration,**

**Albéric de MONTGOLFIER**

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 1<sup>er</sup> décembre 2011  
et de la publication dans le recueil n° 2011-13 le : 9 décembre 2011

Pour le président et par délégation,

Colonel Dominique VANDENHOVE

---

## **Arrêtés**

---

Chartres, le 30 novembre 2011

Le préfet d'Eure-et-Loir  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**DIRECTION**

**Pôle ressources humaines**

**Groupement des ressources humaines**

**Service sapeurs-pompiers volontaires**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours

**Réf. : SPV - 2011 - 1520 : Résiliation d'engagement**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la demande de résiliation d'engagement au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir présentée le 14 octobre 2011 par Mickaël ACHARD ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

**arrêtent**

**Article 1** - La demande de résiliation d'engagement du capitaine Mickaël ACHARD (matricule n°2308), né le 15 décembre 1974 à Saint-Vallier (26), sapeur-pompier volontaire au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (groupement opérations), est acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011. De ce fait, l'intéressé est rayé des contrôles du corps à cette même date.

**Article 2** - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 3** - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

**Le président,**

**Le préfet,**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**Lionel BEFFRE**

Chartres, le 30 novembre 2011

**DIRECTION**

**Pôle ressources humaines**

**Groupement des ressources humaines**

**Service sapeurs-pompiers volontaires**

**Le préfet d'Eure-et-Loir**  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**Le président du conseil d'administration**  
du service départemental d'incendie et de secours

**Réf. : SPV - 2011 - 1521 : Résiliation d'engagement**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la demande de résiliation d'engagement au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir présentée le 14 octobre 2011, par Mickaël LECOQ ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

**arrêté**

**Article 1** - La demande de résiliation d'engagement du commandant Mickaël LECOQ (matricule n° 6163), né le 11 janvier 1975 à Saint-André-les-Vergers (10), sapeur-pompier volontaire au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (centre de secours principal de Châteaudun), est acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011. De ce fait, l'intéressé est rayé des contrôles du corps à cette même date.

**Article 2** - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 3** - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

**Le président,**

**Le préfet,**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**Lionel BEFFRE**

Chartres, le 6 décembre 2011

**DIRECTION**

**Pôle ressources humaines**

**Groupement des ressources humaines**

**Service sapeurs-pompiers volontaires**

**Le préfet d'Eure-et-Loir**  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**Le président du conseil d'administration**  
du service départemental d'incendie et de secours

**Réf. : SPV - 2011 - 1530 : Nomination**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du 24 novembre 2011, du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du 28 septembre 2011, du chef du groupement territorial Nord;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

**arrêté**

**Article 1** - L'adjudant-chef Patrick JAN (matricule n°943), né le 4 octobre 1955 à Paris 13<sup>ème</sup> (75), sapeur-pompier volontaire au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (chef du centre d'intervention de Bû), est nommé au grade de major à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011.

**Article 2** - e directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 3** - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

**Le président,**

**Le préfet,**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**Lionel BEFFRE**

Chartres, le 6 décembre 2011

Le préfet d'Eure-et-Loir  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**DIRECTION**

**Pôle ressources humaines**

**Groupement des ressources humaines**

**Service sapeurs-pompiers volontaires**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours

**Réf. : SPV - 2011 – 1531 : Fin de période probatoire**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du 24 novembre 2011, du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Considérant qu'Andrei MURESAN, engagé le 9 octobre 2008, au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (pôle santé et secours médical), a satisfait à la période probatoire, conformément aux articles 12-13 du décret susvisé ;

Vu l'avis du 2 novembre 2011 du chef du pôle santé et secours médical ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

**arrêtent**

**Article 1** - Il est mis fin à la période probatoire de l'engagement du médecin capitaine Andrei MURESAN (matricule n° 6031), né le 19 janvier 1958 à Sibiu (Roumanie), sapeur-pompier volontaire au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (pôle santé et secours médical), à compter du 9 octobre 2011 (pour régularisation).

**Article 2** - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 3** - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

**Le président,**

**Le préfet,**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**Lionel BEFFRE**

Chartres, le 6 décembre 2011

Le préfet d'Eure-et-Loir  
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours

**DIRECTION**

**Pôle ressources humaines**

**Groupement des ressources humaines**

**Service sapeurs-pompiers volontaires**

**Réf. : SPV - 2011 - 1532 : Nomination**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du 24 novembre 2011, du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du 28 septembre 2011, du chef du groupement territorial Nord ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

**arrêtent**

**Article 1** - L'adjudant-chef Philippe LEJARS (matricule n° 1345), né le 6 juillet 1960 à Autun (71), sapeur-pompier volontaire au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (chef du centre d'intervention de Tremblay les Villages - centre d'intervention de Faverolles), est nommé au grade de major à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011.

**Article 2** - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 3** - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

**Le président,**

**Le préfet,**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**Lionel BEFFRE**